Rassembler.
Échanger.
Vivre au
Québec.

TALQ déçu de la décision de la Cour suprême concernant la loi 21

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 27 novembre 2026 : TALQ est déçu de la décision rendue aujourd'hui par la Cour suprême du Canada, et plus particulièrement de la conclusion des juges majoritaires selon laquelle la loi 21 du Québec ne porte pas atteinte aux droits de la communauté d'expression anglaise du Québec en matière d'éducation dans la langue de la minorité, garantis par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. TALQ respecte la décision de la Cour et examine attentivement le jugement et ses implications.

Cette question était au cœur de l'intervention de TALQ devant la Cour. TALQ a fait valoir que les droits de gestion et de contrôle des établissements d'enseignement de la minorité linguistique, protégés par l'article 23, s'étendent au recrutement et à l'affectation du personnel, et que les restrictions imposées à l'exercice de ces droits auraient dû être reconnues comme une atteinte à l'article 23.

« Bien que nous ayons espéré une issue différente en ce qui concerne l'article 23, nous prenons acte de la décision de la Cour et prendrons le temps nécessaire pour en mesurer la portée pour notre communauté et ses institutions. L'interprétation de l'article 23 par la Cour a des répercussions qui dépassent les frontières du Québec, notamment pour les communautés francophones en situation minoritaire ailleurs au Canada », a déclaré Eva Ludvig, présidente de TALQ. « Nos écoles sont au cœur de la communauté d'expression anglaise du Québec, et la capacité de nos institutions à refléter notre identité, notre diversité et nos valeurs est essentielle à la vitalité de notre communauté. »

TALQ prend également note des opinions dissidentes concernant l'article 23, qui font directement écho aux intérêts linguistiques et culturels de la minorité d'expression anglaise du Québec ainsi qu'aux préoccupations soulevées par TALQ dans son intervention devant la Cour.

TALQ demeure résolu à défendre les droits linguistiques des minorités et à poursuivre un dialogue constructif avec les gouvernements et les élus afin que les réalités et les perspectives propres à la communauté d'expression anglaise du Québec soient reconnues et respectées.

TALQ (www.talq.ca) est un organisme à but non lucratif qui rassemble des organismes communautaires et des citoyens d'expression anglaise de tout le Québec. Sa mission consiste à cerner, à aborder et à explorer les enjeux stratégiques qui ont des répercussions sur le développement et le dynamisme du Québec d'expression anglaise. TALQ favorise également le dialogue et la collaboration.

Pour obtenir de plus amples renseignements :
Geneviève Grenier, Gestionnaire, Communications et rapports aux médias
genevieve.grenier@talq.ca |Téléphone : 514 835-2404